

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 mai 2021

COVID-19 : VACCINATION FACILITEE POUR LES PERSONNELS DES BUREAUX DE VOTE

Dans le cadre des prochaines élections départementales et régionales à La Réunion, la préfecture et l'ARS facilitent l'accès à la vaccination pour les personnes mobilisées sur la tenue des bureaux de vote, l'accueil des électeurs et la surveillance des opérations électorales.

Les personnes concernées

Les présidents, assesseurs et personnels communaux de plus de 18 ans qui tiendront les bureaux de vote ou assureront l'accueil des électeurs, ainsi que les magistrats chargés de la surveillance des opérations électorales lors des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 :

Comment accéder à la vaccination ?

- prendre rendez-vous dès aujourd'hui dans l'un des 10 centres de vaccination de l'île : (vaccin Pfizer en 2 injections à 28 jours d'intervalle) :
 - par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
 - sur internet : **www.sante.fr**
En sélectionnant le motif de consultation suivant : **«personnel bureau de vote »**
- se rapprocher de son médecin traitant ou pharmacien (s'ils sont volontaires pour participer à la vaccination) ; les personnes pourront alors bénéficier :
 - du vaccin Pfizer (2 injections à 28 jours d'intervalle)
 - ou du vaccin Janssen (1 seule injection), si elles sont âgées de 55 ans ou plus.

La vaccination Janssen peut également être effectuée par un infirmier libéral ; l'ARS organisera, si besoin, des opérations spéciales de vaccination Janssen avec les communes volontaires.

Documents à fournir

- carte vitale ou attestation de droits,
- carte d'identité,
- attestation du maire pour les présidents, assesseurs et personnels communaux
- attestation de la cour d'appel pour les magistrats

L'ARS rappelle l'importance de la vaccination pour se protéger et protéger les personnes les plus vulnérables. Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ARS :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr